

Plan de Formation Certificat de Qualification Professionnel Educateur Grimpe d'Arbres

MA 1 : Observer et appréhender les caractéristiques biologiques, physiologiques, biomécaniques et environnementales des arbres (42 heures)

1 - Les connaissances propres aux arbres - 10 H

Identification des arbres.

Les caractéristiques relatives aux principales espèces.

Biologie et physiologie des arbres.

2 – La vie et le développement de l'arbre en forêt et en milieu urbain - 7 H

Les facteurs de croissance et de développement des arbres.

Les facteurs de dégradation d'un arbre (plaies, champignons, maladies, sécheresse...)

Les conditions de recouvrement d'une plaie selon les espèces.

Les processus de compartimentation.

Les techniques de taille utiles au métier d'EGA.

3 - La résistance des arbres, la sécurité des animations - 21 H

La résistance des arbres et de leur biomécanique.

Les bois de tension et de bois de compression.

Diagnostic visuel de l'état physiologique et phytosanitaire d'un arbre.

Les ancrages fiables pour l'installation des ateliers.

4 - L'impact de l'activité sur l'arbre et le milieu forestier - 4 H

L'impact de l'activité sur les arbres.

L'impact de l'activité sur le milieu.

Les mesures préventives pour minimiser l'impact sur l'arbre et son milieu.

MA 2 : Mise en œuvre d'un programme d'animation en fonction des pratiquants, du contexte et de l'environnement (42 heures)

1 - Le cadre institutionnel et juridique lié à l'encadrement des APS. - 7 h

La législation et à la réglementation des APS, de la protection des mineurs et de l'environnement.

Les obligations de l'éducateur sportif et ses responsabilités.

Les obligations de l'établissement sportif et ses responsabilités.

2 - Prise en compte des caractéristiques physiques des pratiquants pour Grimpe d'Arbres.

Les connaissances de base en anatomie, biomécanique et physiologie du corps humain.

Les exercices d'échauffement et d'étirement adaptés afin de prévenir les traumatismes liés à l'activité.

Les principales notions de prévention, de récupération et d'hygiène.



Centre d'Enseignement Professionnel sur les Arbres et Leur Environnement



3 - Prise en compte des caractéristiques psychologiques et sociales des pratiquants pour préparer son action éducative. - 11 h

Les particularités de différents types de publics sur le plan psychologique, cognitif et social.

Les principales notions sur le fonctionnement et la dynamique des groupes.

Les états émotionnels des pratiquants pendant l'activité.

Les techniques de motivation, de concentration et de relaxation des pratiquants.

Différentes attitudes pédagogiques.

4 - Élaborer un programme pour une action éducative. - 14 h

Préparer une action éducative en fonction du public et du milieu.

Assurer sa réalisation sur le terrain.

Évaluer son action éducative.

Rédiger un bilan pédagogique.

MA 3 : Contrôler, vérifier, entretenir et utiliser le matériel spécifique à la grimpe d'arbres (14 heures)

1 - Les connaissances liées au matériel et à sa manipulation. - 7 h

Les connaissances liées au matériel utilisé (baudriers, cordes, connecteurs, assureurs, longes, ancrages provisoires, bloqueurs, descendeurs, poulies).

Les connaissances liées aux manipulations de ce matériel.

Les connaissances liées aux nœuds.

Les connaissances liées aux techniques de mouflage.

2 – La gestion et l'entretien du matériel. - 7 h

Les moyens de protection individuelle contre les chutes.

Les principes de sécurité relatifs aux conditions d'utilisation des Équipements de Protection Individuelle (EPI)

Les recommandations spécifiques à chaque matériel indiqué par le constructeur.

Les incidences d'une mauvaise utilisation du matériel.

Le rangement et l'entretien du matériel.

Vérification de l'état d'usure du matériel.

Tenir et de vérifier les rapports et registres de sécurité pour l'utilisation et l'usage du matériel.

MA 4 : Mise en œuvre technique des ateliers de pratique de l'activité dans les arbres (77 heures)

1 - L'évolution en autonomie dans l'Arbre. - 10 h

S'équiper pour grimper en sécurité.

Lecture d'ensemble de l'arbre.

Lancer de petit sac.

L'accès aux premières branches.

La grimpe en alternance avec deux longes.

Installer sa corde de travail sur un ancrage fiable.

Se déplacer dans les arbres.

Descendre de l'arbre en auto-moulinette, ou avec un huit sur 1 ou 2 brins.

Désinstaller et de ranger son Équipement de Protection Individuelle contre les chutes de hauteur.

Limiter au maximum l'impact du matériel et du grimpeur sur l'arbre.



Centre d'Enseignement Professionnel sur les Arbres et Leur Environnement



2 - Préparer et sécuriser un site. - 11 h

Les dangers pour les pratiquants et les tiers.

Les connaissances liées au matériel nécessaire aux soins et à la taille des arbres.

Les précautions nécessaires pour manier une scie en hauteur.

3 - Installer, sécuriser et encadrer les différents ateliers de grimpe d'arbres. - 56 h

L'installation des ateliers les plus courants dans l'activité : footlocks, moulinettes, auto-moulinette, bivouac, pont de singe, tyrolienne, pendule, filet.

La sécurisation de ces ateliers.

L'encadrement de ces ateliers.

MA 5 : Assurer sa propre sécurité, celle des pratiquants et des tiers (35 heures)

1 - Prévenir les accidents - 7 h

L'évaluation et l'anticipation des risques liés au milieu naturel pour ajuster l'action d'encadrement. Sécuriser le site et ses zones d'accès.

La vérification de l'utilisation correcte de l'EPI par les pratiquants pendant toute la durée de l'activité.

2 - Les règles spécifiques à l'activité - 7 h

L'utilité des règles de sécurité et les faire respecter.

La détection et l'intervention en cas de comportements à risques.

3 - Porter assistance et secours au public en hauteur - 21 h

Les principes généraux de déclenchement des secours.

Le kit de sauvetage.

Les problématiques rencontrées lors d'un secours.

La mise en sécurité d'une personne en difficulté ou blessée.

Évacuation d'une personne vers le bas.

Installation et utilisation d'un dispositif de remontée d'une personne.

Installation d'une corde débrayable du bas.

Mise en Situation Pédagogique - stage pratique (140 heures)

Le stage pratique doit permettre au stagiaire de mettre en pratique toutes les compétences visées par les modules d'activités 1 à 5. Il doit obligatoirement être réalisé dans sa totalité de 4 semaines, soit 20 jours, au sein de au moins 2 structures différentes. Ce stage est l'occasion à travers un rapport de stage d'exposé de manière détaillée l'étude, la mise en place et la réalisation d'animations. Une note de cadrage est rédigée et transmise aux stagiaires par le Syndicat National des Grimpeurs Encadrant dans les Arbres, le SNGEA, qui est l'organisme délégataire du ministère Jeunesse et sport quand à la mise en place de la formation et de la certification CQP EGA.

